

Anti-crise - Financement des PME
Un médiateur du crédit

Toute PME qui a du mal à obtenir un crédit, quel qu'il soit, peut dorénavant former le 0800/84.426. A ce numéro vert se trouve un médiateur (entouré de son équipe) qui va examiner le dossier, arrondir les angles, conseiller.

La création de ce nouveau service est une initiative anti-crise du gouvernement fédéral. C'est la jeune asbl Cefip (Centre de connaissances du financement des PME) qui a été chargée de mettre en œuvre le projet. Selon le troisième baromètre sur "l'accès au financement pour les petites entreprises" du Cefip, le service de médiation va répondre à un besoin. Une enquête réalisée auprès de 600 PME montre que le prix du crédit (d'investissement ou de caisse) est jugé trop élevé par la plupart des chefs d'entreprise. Ils se plaignent également d'une demande accrue de renseignements et de garanties. Certes, les bons dossiers passent. Le crédit n'est pas tari. Mais les banques sont nerveuses et méfiantes, ce qui est logique vu le contexte financier. Le médiateur est donc chargé de recevoir les demandes et plaintes des entreprises qui estiment rencontrer une difficulté anormale d'accès au crédit. Son rôle est d'analyser le dossier et d'intervenir auprès de l'organisme privé ou public à l'origine de la difficulté. Il doit également informer sur les aides et soutiens possibles, pas toujours connus des chefs d'entreprise. Le cas échéant, il peut intervenir pour forcer la compréhension des administrations et parastataux (fisc, ONSS...). Le service de médiation évaluera les difficultés d'accès au crédit et émettra des suggestions et recommandations aux autorités. Le responsable du service est Chris Dauw, un consultant spécialiste de la finance étiqueté SP.A. Le médiateur peut donc être contacté au 0800/84.426 ou via mediateurducredit@cefip-kefip.be. Pour simplifier la vie, un formulaire de constitution de dossier est en ligne sur www.mediateurducredit.be. Il peut être envoyé par mail ou par fax.

Th. E.